

Chinook Appliances Ltd. *Appellant;*

and

Wellington Square Holdings Ltd.

Respondent.

1977: May 11.

Present: Martland, Ritchie, Spence, Pigeon and de Grandpré JJ.

ON APPEAL FROM THE SUPREME COURT OF ALBERTA, APPELLATE DIVISION

Landlord and tenant — Premises leased for laundry and dry cleaning business — Severe building vibrations experienced after commencement of business — Equipment properly installed — Unsuitable floor cause of vibrations — No breach by tenant — Landlord's application for possession dismissed.

APPEAL from a judgment of the Supreme Court of Alberta, Appellate Division, allowing an appeal from a judgment of Kirby J., who dismissed an application by the respondent, as landlord, to evict the appellant. Appeal allowed.

C. D. O'Brien, for the appellant.

R. K. Laing, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

MARTLAND J.—We are all in agreement with the reasons given by the trial judge. The appeal is allowed, the judgment of the Appellate Division, for which no reasons were given, is set aside and the judgment at trial is restored.

The appellant is entitled to costs in this Court and also to the costs of the appeal to the Appellate Division.

Judgment accordingly.

Solicitors for the appellant: Jones, Black & Co., Calgary.

Solicitors for the respondent: Beaumont, Proctor, Calgary.

Chinook Appliances Ltd. *Appelante;*

et

Wellington Square Holdings Ltd. *Intimée.*

1977: le 11 mai.

Présents: Les juges Martland, Ritchie, Spence, Pigeon et de Grandpré.

EN APPEL DE LA DIVISION D'APPEL DE LA COUR SUPRÊME DE L'ALBERTA

Louage de choses — Locaux loués à une entreprise de blanchisserie — Immeuble soumis à d'importantes vibrations après la mise en service de l'entreprise — Installation adéquate des machines — Sol défectueux à l'origine des vibrations — Le locataire n'est pas en faute — Rejet de la demande d'expulsion du locataire présentée par le propriétaire.

POURVOI interjeté d'un arrêt de la Division d'appel de la Cour suprême de l'Alberta, accueillant un appel d'un jugement du juge Kirby, qui avait rejeté une demande d'expulsion de l'appelante, présentée par le propriétaire intimé. Pourvoi accueilli.

C. D. O'Brien, pour l'appelante.

R. K. Laing, pour l'intimée.

Le jugement de la Cour a été rendu oralement par

LE JUGE MARTLAND—Nous sommes tous d'accord avec les motifs du juge de première instance. Le pourvoi est accueilli, l'arrêt non motivé de la Division d'appel est annulé et le jugement rendu en première instance est rétabli.

L'appelante a droit à ses dépens dans cette Cour et devant la Division d'appel.

Jugement en conséquence.

Procureurs de l'appelante: Jones, Black & Co., Calgary.

Procureurs de l'intimée: Beaumont, Proctor, Calgary.